



COMMUNIQUÉ 2008-13
Le 19 novembre 2008

POUR AFFICHER S.V.P.

AUX MEMBRES DU SEMB SAQ – CSN



Enquête de J.E. sur la vente d'alcool à des mineurs

Bonjour à tous,

Nombre d'entre vous avez sûrement eu connaissance d'un reportage réalisé au mois de février dernier dans le cadre de l'émission J.E. de TVA. Les journalistes s'étaient alors rendus dans des succursales de la SAQ avec une jeune fille mineure qui avait réussi à se procurer de l'alcool dans six des dix succursales visitées. Des reporters de la même émission ont récemment réalisé une seconde enquête afin de vérifier si la situation avait été corrigée. Dix autres succursales ont ainsi été visitées par J.E. Dans quatre d'entre elles, la même jeune fille a pu se procurer des produits alcoolisés.

L'équipe de J.E. a rencontré l'ensemble des intervenants dans le dossier, soit Éduc'alcool, la SAQ et le SEMB. Face au syndicat, le journaliste de l'émission, Michel Jean, a tenté, par une rafale de questions, de démontrer que, puisque les employés de la SAQ ne prennent pas leurs responsabilités, des méthodes punitives devraient être prises à l'égard des fautifs.

À titre de présidente du SEMB SAQ (CSN), Katia Lelièvre a répondu que pour nous, la solution passe par la sensibilisation, l'accompagnement et la formation. Nous sommes évidemment d'accord pour que les lois en vigueur concernant la vente d'alcool aux mineurs soient respectées. Par contre, à titre de syndicat, nous avons aussi des obligations de représentation dictées par des lois et règlements. De ce fait, même si monsieur Jean tentait de nous faire porter un jugement sur un court extrait vidéo, nous avons refusé de juger d'une situation particulière avec aussi peu de faits. Pour nous, il est clair que nous supporterons nos membres qui sont aux prises avec des difficultés.

...2

Quant aux représentants de la SAQ, ils ont démontré les efforts déployés afin de sensibiliser et de former les salariés des succursales (voir le communiqué émis par la SAQ en annexe). Le SEMB salue les efforts de l'employeur dans ce dossier. De plus, nous sommes d'accord pour dire que la formation et la responsabilisation demeurent les meilleurs moyens pour ancrer cette procédure dans la culture de l'entreprise, et faire du geste de demander les cartes à des mineurs, un automatisme pour l'ensemble des travailleurs des succursales.

Quant à nous, vous êtes la source de l'amélioration que nous percevons en succursale et nous sommes convaincus que si, de concert avec la SAQ, le travail se poursuit, les résultats progresseront positivement.

Nous réitérons l'importance que nous accordons au respect de la loi. Nous vous invitons à vous y conformer avec constance et discernement, et nous vous encourageons à poursuivre votre excellent travail.

L'exécutif du SEMB

Pièce jointe : Communiqué de la SAQ



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la S.A.Q.

1065 rue St-Denis, Montréal, H2X 3J3

Téléphones: (514 / 849-7754) / Ligne directe: 1-800-361-8427 / Courriel : info@semb-saq.com